Procedure file

Informations de base

INI - Procédure d'initiative	2014/2148(INI)	Procédure terminée
Cinéma européen à l'ère numérique Sujet 3.30.01 Industrie et services audiovisuels 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques 4.45 Espace culturel commun, diversité culturelle 4.45.08 Activités artistiques et culturelles, livres et lecture, arts		

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CULT Culture et éducation	WENTA Bogdan Brunon Rapporteur(e) fictif/fictive KAMMEREVERT Petra MCCLARKIN Emma DIACONU Mircea TRÜPEL Helga ADINOLFI Isabella	10/09/2014

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Réseaux de communication, contenu et technologies	OETTINGER Günther

Evénements clés

15/05/2014	Publication du document de base non-législatif	COM(2014)0272	Résumé
24/11/2014	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/03/2015	Vote en commission		
01/04/2015	Dépôt du rapport de la commission	A8-0123/2015	Résumé
27/04/2015	Débat en plénière		
28/04/2015	Résultat du vote au parlement		
28/04/2015	Décision du Parlement	T8-0108/2015	Résumé
28/04/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2014/2148(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d?initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CULT/8/01727

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2014)0272	15/05/2014	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE544.209	17/12/2014	EP	
Amendements déposés en commission		PE546.779	30/01/2015	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0123/2015	01/04/2015	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0108/2015	28/04/2015	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2015)461	22/09/2015	EC	

Cinéma européen à l'ère numérique

OBJECTIF : présentation dune communication intitulée «Le cinéma européen à lère numérique : Associer la diversité culturelle et la compétitivité».

CONTEXTE : le monde entier rend hommage au patrimoine cinématographique européen. Toutefois, la plupart des films européens natteignent pas la totalité de leur public potentiel en Europe, et moins encore sur le marché mondial. Pour la plupart, les films restent sur les marchés nationaux ou ne parviennent même pas à trouver de canaux de distribution au plan local.

Dans ce contexte, la révolution numérique offre plus de possibilités et de souplesse pour la distribution et a une incidence fondamentale sur les habitudes des spectateurs. Il est donc primordial de sadapter à lère numérique et dutiliser son potentiel pour conserver les publics existants et en atteindre de nouveaux, ainsi que pour créer des passerelles entre la diversité culturelle et la compétitivité.

La présente communication présente à cet effet un état des lieux de lévolution récente du secteur cinématographique et recense les défis actuels à relever dans le cadre des politiques publiques ayant une incidence sur ce secteur.

Elle met également en évidence les instruments existants de lUE pouvant contribuer au processus dadaptation à ces problématiques.

OBJECTIF : la communication a pour objectif global daméliorer la complémentarité entre les politiques des États membres et de lUnion dans le domaine du patrimoine cinématographique et de sa promotion. Elle promeut en particulier des orientations communes destinées à mieux saisir les opportunités et à relever les défis liés au passage au numérique, tout en tenant compte de la diversité culturelle et linguistique et de la variété des paysages audiovisuels nationaux.

Elle souligne notamment la nécessité dun effort conjoint pour renforcer lefficience globale des outils de financement existants, en vue dassurer la compétitivité et la diversité du secteur cinématographique européen.

Les grandes tendances : au sein de lUE, les films européens représentent en moyenne 62,52% des sorties en salle et 32,9% des entrées. Les recettes aux guichets et les entrées des films européens sont nettement inférieures à celles des productions américaines. La communication souligne en outre que seule, une petite minorité de films européens sortent en salle en dehors de lEurope (8% en 2010).

Parallèlement, la télévision demeure la plateforme la plus répandue pour regarder des films. En 2011, 41% des 122.000 longs métrages diffusés à la télévision en Europe étaient des films européens. Alors que les DVD sont en baisse, la vidéo à la demande devrait se développer considérablement au cours des prochaines années. En 2012, le marché de la vidéo à la demande avait ainsi enregistré un taux de croissance de 59% en Allemagne et de 14,7% en France.

La communication indique par ailleurs que la fréquentation des salles de cinéma est restée stable ces dernières années, mais que les Européens se rendent au cinéma moins dune fois par mois (39% dentre eux nallant jamais au cinéma). Outre le cinéma, les Européens regardent également des films sur les chaînes non cryptées (79% de la population) et sur des DVD (67%).

En ce qui concerne le visionnage mobile, ce secteur est appelée à devenir un marché important, en particulier parce que les spectateurs sattendent de plus en plus à pouvoir visionner des contenus à tout moment, partout et sur tout support. Le visionnage moyen de vidéos en ligne par spectateur, bien quencore relativement peu élevé, sest accru de 155% à 200% sur la période 2008-2011.

Difficultés du secteur cinématographique : la communication pointe les faiblesses structurelles du secteur qui lempêchent datteindre le public le plus large:

- une fragmentation de la production et du financement : le secteur cinématographique européen est composé principalement de petites et microentreprises sappuyant sur des actifs immatériels limités. La grande majorité des films européens ne sont pas rentables et ne permettent pas damortir les investissements réalisés. Il est donc difficile pour les entreprises européennes de devenir stables. En outre, le système complexe de financement de la production cinématographique est remis en cause par les changements survenus avec larrivée des technologies numériques;
- incitations limitées pour internationaliser les projets : de manière générale, le secteur cinématographique ne mobilise pas des financements appropriés pour les projets dans une optique internationale. Par conséquent, les projets ont tendance à cibler un public local. Le potentiel que représentent les coproductions pour accroître le rayonnement dun film pourrait être mieux exploité; trop de coproductions manquent encore dune stratégie claire de distribution dans les pays concernés et au-delà;
- plus de fonds pour la distribution et la promotion : laccent mis sur la sortie en salle et la diffusion fait passer au second plan le potentiel de distribution sur toutes les plateformes possibles. La rigidité du système actuel de fenêtres de mises à disposition (passage des films du cinéma vers dautres supports de visionnage) empêche le développement et lutilisation de nouveaux modèles commerciaux et de stratégies de mise à disposition innovants;
- un passage trop lent au numérique : lEurope accuse un certain retard sur le plan de la numérisation : seul 1,5% du patrimoine cinématographique a été numérisé. Cette situation est due à labsence de financement et à des coûts élevés (tant sur le plan financier quen termes de temps) pour laffranchissement des droits;
- des lacunes entrepreneuriales : la formation initiale des professionnels du cinéma ne fournit généralement pas les compétences commerciales et entrepreneuriales nécessaires. Les liens entre les écoles de cinéma et le monde professionnel sont ténus et la formation noffre toujours pas suffisamment de possibilités dacquérir des contacts internationaux.

Les propositions de la Commission : un effort concerté à tous les niveaux serait nécessaire pour surmonter ces faiblesses structurelles. Une série de mesures sont ainsi proposées qui peuvent se résumer comme suit:

1) Revoir le cadre de financement : une industrie cinématographique européenne prospère a besoin dun rééquilibrage des dépenses entre la production, la distribution et la promotion de films, et des progrès doivent être accomplis pour : i) renforcer les régimes de financement public en optimisant la valeur ajoutée globale des fonds octroyés par exemple en veillant à ce que le projet soit développé de manière à toucher son public cible ou en faisant en sorte que les projets financés par des fonds publics soient accompagnés dune stratégie de distribution et de commercialisation élargie. Á cet égard le nouveau programme MEDIA pourrait utilement contribuer à cet objectif ; ii) mieux faire participer de nouveaux acteurs dans la chaîne de valeur comme par exemple Netflix qui pourrait investir dans le contenu original, principalement dans les séries, mais également dans dautres genres comme les documentaires et les monologues comiques (stand-up comedies) ; iii) permettre laccès aux financements privés au moyen dinstruments financiers de lUE comme par exemple les fonds de garantie permettant douvrir laccès aux financements privés, comme prévu par le programme COSME;

2) Mettre en place un environnement innovant : lévolution rapide du secteur requiert une souplesse suffisante pour permettre aux opérateurs dexpérimenter de nouveaux modèles commerciaux et approches. La souplesse est tout particulièrement requise concernant les fenêtres de mise à disposition (ex. après la diffusion en salles, pour les vidéos à la demande et les diffusion en ligne) pour mettre à lépreuve, élaborer et utiliser dautres stratégies de mise à disposition adaptées aux différents types de films, et maximiser les complémentarités des différentes plateformes afin datteindre les publics. Cela pourrait permettre dobtenir une part daudience supplémentaire pour les films européens et maximiser leffet des efforts de commercialisation. La sortie en salle simultanée ou plus coordonnée dans les différents pays ou un accès plus rapide aux services en ligne pourraient également être envisagés.

3) Renforcer lenvironnement créatif : la coopération entre les écoles de cinéma européennes (sur les programmes détudes ou la mobilité) et les partenariats créatifs entre les écoles et le monde professionnel doivent être encouragés. Lobjectif devrait être de promouvoir une meilleure adéquation de la formation et des compétences par rapport aux besoins de lindustrie (y compris lesprit dentreprise, les TIC, la publicité et les compétences commerciales). Il sagirait également de doter la partie créative de lindustrie dune perspective plus internationale en termes daudience. Il conviendrait également dencourager la coopération créative avec des secteurs connexes (fiction télévisée, jeux vidéo, cross-média, etc.).

Enfin des mesures sont prévues pour élargir le public cible. Des informations sur les préférences du public et le comportement des consommateurs permettraient de mieux cibler les facteurs pouvant contribuer au succès dun film.

Il est également nécessaire de promouvoir la visibilité des films européens et la possibilité de les découvrir, et dy faire participer le public. Léducation cinématographique constitue également un investissement majeur pour les publics de demain. Á cet égard, le programme « Europe créative» peut utilement contribuer à améliorer les approches dans ce domaine.

Prochaines étapes : face à lévolution rapide du secteur, il est nécessaire de promouvoir un débat européen et dengager un dialogue avec lensemble des parties prenantes pouvoirs publics et secteur privé sur la politique cinématographique en Europe. Ce débat devrait être axé sur les objectifs communs visant à rendre la riche diversité des films européens plus accessible.

À cet effet, la Commission entend lancer un forum du film européen sur la base des instruments existants, afin de promouvoir léchange dexpériences et de bonnes pratiques, ainsi que létude et le partage des connaissances sur des questions dintérêt commun. Lobjectif est de débattre des politiques publiques dans le secteur cinématographique et de permettre aux parties intéressées de participer sur une base volontaire à ce processus.

Cinéma européen à l'ère numérique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport dinitiative de Bogdan Brunon WENTA (PPE, PL) sur le cinéma européen à l'ère numérique.

Les films sont des biens qui sont à la fois culturels et économiques. Ils contribuent à l'économie européenne, tout en contribuant à façonner les identités européennes en reflétant la diversité culturelle et linguistique. Lindustrie cinématographique européenne est l'une des plus prolifiques du monde (1500 films sortis en 2014), mais se caractérise par une structure hétérogène tant en termes de financement que de type de production. Les films européens se distinguent par leur qualité, leur originalité et leur diversité, mais pâtissent d'une promotion et d'une distribution limitées dans l'Union.

Dans ce contexte, la commission parlementaire formule les recommandations suivantes :

Promotion, distribution transfrontalière et accessibilité : les députés encouragent l'industrie cinématographique européenne à poursuivre le développement de nouveaux modèles commerciaux et canaux de distribution de façon à améliorer la disponibilité transfrontalière des films européens dans l'Union et, au-delà, à permettre aux spectateurs de l'Union d'avoir accès à un éventail toujours plus large de films sur un nombre croissant de plateformes.

Le rapport insiste sur la nécessité :

- d'améliorer l'offre légale de qualité et de sensibiliser la jeune génération pour contrer les effets de l'utilisation non autorisée d'uvres créatives;
- d'une commercialisation ciblée au sein de l'Union qui prenne en considération les spécificités culturelles des publics européens ;
- d'accroître la disponibilité des films en version sous-titrée afin de favoriser la circulation transfrontalière des films européens ;
- d'encourager et de soutenir les coproductions européennes ;
- dencourager la production, la distribution et la promotion sur les marchés européens et mondiaux des séries télévisées européennes de grande qualité dont le succès est grandissant;
- de renforcer les mesures en vue d'une meilleure optimisation du prix des places de cinéma, ainsi que de la conception d'abonnements qui ouvriraient laccès des salles de cinémas à tous.

Le rapport souligne le rôle joué par le sous-programme MEDIA sur le plan du soutien au sous-titrage et au doublage et soutient des initiatives telles que le projet pilote de la Commission intitulé «Promouvoir l'intégration européenne à travers la culture», qui vise à accroître la disponibilité de films européens sous-titrés.

Élargissement du public : les députés encouragent les distributeurs et les exploitants de salles de cinéma à améliorer la visibilité et la disponibilité de films européens non nationaux afin de toucher un public plus large. Ils invitent la Commission et les États membres à aider à l'équipement de tous les écrans en technologies audiovisuelles numériques afin d'empêcher la disparition des petits cinémas indépendants.

Conditions équitables : les députés rappellent que la directive «Services de médias audiovisuels» oblige les États membres à veiller à ce que les fournisseurs de services à la demande promeuvent des uvres européennes. Or, la directive a été mise en uvre de manière inégale, ce qui pourrait inciter certains fournisseurs à s'installer dans des États membres ayant défini les niveaux d'exigences les plus bas.

La Commission est invitée à tenir compte de ces éléments dans sa proposition de révision du cadre juridique actuel de façon à garantir une situation équitable sur le marché audiovisuel européen créant des conditions équitables et égales pour l'ensemble des fournisseurs.

Financement : les députés préconisent d'augmenter le financement en termes réels des activités de distribution, de promotion et de commercialisation des uvres cinématographiques, sans pour autant réduire celui des activités de production.

Les États membres sont invités à :

- augmenter le financement public pour soutenir dès les premiers stades la distribution et la promotion des films nationaux à l'étranger, ainsi que des films européens non nationaux;
- adopter des mesures d'incitation visant à faciliter la production, la distribution, la mise à disposition et l'attractivité des films européens; l'application des mêmes taux de TVA réduits aux uvres culturelles audiovisuelles vendues en ligne ou autrement stimulerait la croissance de nouveaux services et de nouvelles plateformes;
- faire jouer le mécanisme de garantie en faveur des secteurs culturels et créatifs du programme Europe créative en vue de faciliter l'accès des PME uvrant dans les secteurs culturels et créatifs à un financement.

Le rapport :

- invite les États membres à redoubler d'efforts pour renforcer la place de l'éducation aux médias et, en particulier, de l'éducation cinématographique dans le programme scolaire et dans les établissements d'éducation culturelle;
- soutient les pratiques et les projets innovants tels que l'action préparatoire de la Commission sur la circulation des films européens à l'ère numérique;
- invite les États membres à veiller à la numérisation des uvres cinématographiques.

Enfin, il salue l'initiative de la Commission de créer un «forum du film européen» afin de faciliter le dialogue structuré avec tous les acteurs du secteur de l'audiovisuel autour des problèmes que rencontre actuellement ce secteur à l'ère numérique.

Cinéma européen à l'ère numérique

Le Parlement européen a adopté par 607 voix pour, 50 contre et 32 abstentions, une résolution sur le cinéma européen à l'ère numérique.

L'industrie cinématographique européenne est l'une des plus prolifiques du monde (1500 films sortis en 2014), mais se caractérise par une structure hétérogène tant en termes de financement que de type de production. Les films européens se distinguent par leur qualité, leur originalité et leur diversité, mais pâtissent d'une promotion et d'une distribution limitées dans l'Union.

Soulignant que les films sont des biens qui sont à la fois culturels et économiques, le Parlement a formulé les recommandations suivantes :

Promotion, distribution transfrontalière et accessibilité : le Parlement a encouragé l'industrie cinématographique européenne à poursuivre le développement de nouveaux modèles commerciaux et canaux de distribution de façon à améliorer la disponibilité transfrontalière des films européens dans l'Union et, au-delà, à permettre aux spectateurs de l'Union d'avoir accès à un éventail toujours plus large de films sur un nombre croissant de plateformes.

La résolution a insisté sur la nécessité :

- d'améliorer l'offre légale de qualité et de sensibiliser la jeune génération pour contrer les effets de l'utilisation non autorisée d'?uvres créatives;
- d'explorer plus avant le développement de la portabilité transfrontalière des services audiovisuels, compte tenu de la croissance rapide de la vidéo à la demande et des transactions en ligne dans l'Union;
- d'une commercialisation ciblée au sein de l'Union qui prenne en considération les spécificités culturelles des publics européens;
- d'accroître la disponibilité des films en version sous-titrée afin de favoriser la circulation transfrontalière des films européens;
- d'encourager et de soutenir les coproductions européennes;
- d?encourager la production, la distribution et la promotion sur les marchés européens et mondiaux des séries télévisées européennes de grande qualité dont le succès est grandissant;
- de renforcer les mesures en vue d'une meilleure optimisation du prix des places de cinéma, ainsi que de la conception d'abonnements qui ouvriraient l?accès des salles de cinémas à tous.

Le Parlement a souligné le rôle joué par le sous-programme MEDIA sur le plan du soutien au sous-titrage et au doublage et soutient des initiatives telles que le projet pilote de la Commission intitulé «Promouvoir l'intégration européenne à travers la culture», qui vise à accroître la disponibilité de films européens sous-titrés.

Élargissement du public : les députés ont encouragé les distributeurs et les exploitants de salles de cinéma à améliorer la visibilité et la disponibilité de films européens non nationaux afin de toucher un public plus large. Ils ont invité la Commission et les États membres à aider à l'équipement de tous les écrans en technologies audiovisuelles numériques afin d'empêcher la disparition des petits cinémas indépendants, en particulier dans les petites villes et les régions moins développées.

Conditions équitables : le Parlement a rappelé que la directive «Services de médias audiovisuels» oblige les États membres à veiller à ce que les fournisseurs de services à la demande promeuvent des ?uvres européennes. Or, la directive a été mise en ?uvre de manière inégale, ce qui pourrait inciter certains fournisseurs à s'installer dans des États membres ayant défini les niveaux d'exigences les plus bas. Les députés ont également suggéré d'impliquer financièrement dans la création d'?uvres cinématographiques européennes l'ensemble des acteurs qui tirent un profit de leur offre directe, de leur commercialisation ou de leur distribution.

La Commission est invitée à tenir compte de ces éléments dans sa proposition de révision du cadre juridique actuel de façon à garantir une situation équitable sur le marché audiovisuel européen créant des conditions équitables et égales pour l'ensemble des fournisseurs.

Financement : le Parlement a souligné la nécessité de mieux équilibrer les fonds publics destinés à la production et à la distribution et d'accroître le soutien au développement, à la promotion et à la distribution au niveau mondial.

Les États membres ont été invités à :

- augmenter le financement public pour soutenir dès les premiers stades la distribution et la promotion des films nationaux à l'étranger, ainsi que des films européens non nationaux;
- adopter des mesures d'incitation visant à faciliter la production, la distribution, la mise à disposition et l'attractivité des films européens; l'application des mêmes taux de TVA réduits aux ?uvres culturelles audiovisuelles vendues en ligne ou autrement stimulerait la croissance de nouveaux services et de nouvelles plateformes;
- faire jouer le mécanisme de garantie en faveur des secteurs culturels et créatifs du programme Europe créative en vue de faciliter l'accès des PME ?uvrant dans les secteurs culturels et créatifs à un financement;
- maintenir la pluralité des systèmes de production et de distribution pour encourager les investissements dans les films européens, afin de répondre aux exigences d'un marché européen d'une grande diversité linguistique et culturelle.

La résolution :

- invite les États membres à renforcer la place de l'éducation aux médias et, en particulier, de l'éducation cinématographique dans le programme scolaire et dans les établissements d'éducation culturelle;
- soutient les pratiques et les projets innovants tels que l'action préparatoire de la Commission sur la circulation des films européens à l'ère numérique;
- invite les États membres à veiller à la numérisation des ?uvres cinématographiques, étant donné que 1,5% seulement du patrimoine cinématographique européen a été numérisé.

Enfin, le Parlement a salué l'initiative de la Commission de créer un «forum du film européen» afin de faciliter le dialogue structuré avec tous les acteurs du secteur de l'audiovisuel autour des problèmes que rencontre actuellement ce secteur à l'ère numérique.